

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE:

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 4 décembre 2017 a adopté le règlement numéro 522-2017 portant le titre de :

«RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE PENDANT CES ASSEMBLÉES».

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE